

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

---

**Séance du Mardi 17 décembre 2024**

---

Date de convocation : 10/12/2024. Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date d'affichage : 07/01/2025 Conseillers Municipaux participant au vote : 9

L'an deux mil vingt quatre,

Le dix-sept décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUIN Eric, Maire.

**PRESENTS** : Madame DUMORTIER Line, Monsieur MONTIER Guy, Maire-Adjoint  
Madame COURVOISIER Magalie, Monsieur DELAHAYE Didier, Madame LANDRAT Sabine,  
Monsieur LESTRINGANT Thierry, Monsieur MORINEAU Jérémy,

**REPRESENTES** : Monsieur PROT Jean-Pierre par Madame DUMORTIER Line

**ABSENTS** : Monsieur DELAHAYE Thomas

**Secrétaire de séance** : Monsieur MORINEAU Jérémy

---

**01 - ACCEPTATION D'UN DON SANS CONDITIONS NI CHARGES DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE DE MME BRIGITTE HEYNE**

**Vu** les articles L. 2242-1 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-05-05 en date du 26 mai 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

**Vu** la lettre du 27 novembre 2024 de la CNP Assurances informant la Commune qu'elle est bénéficiaire du contrat d'assurance-vie dont Madame Brigitte HEYNE était titulaire,

**Considérant** que si le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune, le Maire peut cependant se déléguer l'acceptation des dons et legs seulement s'ils ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

**Article 1** : d'accepter d'être bénéficiaire du contrat d'assurance-vie CACHEMIRE 2, n° 931 691208 09 dont Madame Brigitte HEYNE était titulaire.

**Article 2** : d'accepter le don grevé ni de conditions ni de charges de Madame Brigitte HEYNE née le 25/05/1940 à Hambourg (Allemagne) et décédée le 19/10/2024 à Compiègne (Oise). Elle résidait au 1 route du Chêne 60350 Saint-Etienne-Roilaye, et avait désigné comme bénéficiaire « la Mairie de Saint-Etienne-Roilaye ».

**Article 3** : d'autorise l'encaissement du don sur le compte de la Trésorerie municipale.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **02 - ACCEPTATION D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA FAMILLE DELAHAYE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DELAHAYE Didier concernant l'acquisition de deux parcelles à la suite de la succession laissée par sa mère.

Les parcelles concernées sont :

- Parcelle B138 - 40 m<sup>2</sup> pour un prix de 100 €
- Parcelle C870 - 97 m<sup>2</sup> pour un prix de 100 €

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais de notaires) sont à la charge de l'acquéreur

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE** l'acquisition des deux parcelles pour le prix de 100 € chacune.

## **03 - PARTICIPATION CCAS**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** d'attribuer la somme de 2000 € supplémentaire au Centre d'Action Sociale de Saint-Etienne-Roilaye afin de pouvoir payer les dernières charges de l'année 2024.

## **04 - POINTS DIVERS**

- **RODP - GRDF**
  - GRDF ne fait pas la différence entre domaine public et domaine privé, la redevance est versée automatiquement à la commune dès que des mètres linéaires sont posés.
- **Toilettes Ecole**
  - Les travaux ont été faits pendant les vacances par l'EURL MEUNIER.
- **Sortie Cinéma Vendredi 27 décembre 2024**
  - N'ayant que 3 retours positifs concernant la participation à la sortie Cinéma, celle-ci est annulée.
- **Association Les Petites Bouilles**
  - Proposition d'un spectacle sur Saint-Etienne-Roilaye le 13 juin 2025.
- **Vœux du Maire**
  - Les vœux du Maire auront lieu le Vendredi 10 janvier 2025 à 19h00 à la Mairie
- **Points divers**
  - Mme LANDRAT indique que le candélabre Rue du Fertin et devant chez Mr PAILLETTE s'allume et s'éteint.
  - Mme LANDRAT demande s'il existe une Association Saint-Etienne-Roilaye en fête sur la commune. Mme DUMORTIER indique qu'il s'agissait de l'intitulé du spectacle fait au mois de Juin dernier par la CCLO.

La séance est levée à 19h40.

Ont signé au registre les membres présents.